day care garde de jour

Health and Welfare Canada Santé et Bien-être social Canada

PROVINCIAL FUNDING OF DAY CARE SERVICES

SEPTEMBER/1982

All provinces and territories provide financial assistance for day care services through the provision of subsidies, grants, allowances, flat rates, etc... However, the funding mechanisms vary considerably from one province to another. The following summaries outline the main characteristics of the mechanisms utilized by each province/territory to finance day care services.

To determine eligibility for day care subsidies, most provinces use an Income Test in accordance with the cost-sharing guidelines of the Canada Assistance Plan. Ontario uses a Needs Test (Form 7).

BRITISH COLUMBIA

TOTAL Day Care Budget:

1982-83: $25,783,776

Subsidization - The Child Day Care Subsidy Program is a family support service which helps families meet the costs of day care for children up to and including 12 years of age. The subsidy can be paid for children in private and non-profit day care centres as well as for children in approved family day care, out-of-school care, nursery school, in-own-home care, and special needs care.

The province establishes maximum subsidies. The current amounts are as follows:

- Family Day Care, 0-36 mths.	- $10.20/day/child
- Family Day Care, 3-5 yrs.	- $ 8.80/day/child
- Group Day Care, 18-36 mths.	- $15.15/day/child
- Group Day Care, 3-5 yrs.	- $11.00/day/child
- Out-of-School	- $ 5.50/day/child
- Kindergarten	- $ 8.25/day/child
- In-own-home care, 1st child	- $ 8.80/day
- In-own-home care, 2nd child	- $ 4.40/day
- Family total	- $17.60/day
- Nursery school	- $ 3.30/day/child

Grants - Day Care Grants, Day Care Support Programs and Special Needs Contracts are available only to non-profit societies.

Start-Up Grants	- Up to	$10,000
Expansion Grants	- Up to	5,000
Re-location Grants	- Up to	5,000
Emergency Repair Grants	- Up to	5,000

Per diem rates are determined by the operators of day care centres. Centres can charge more than the established subsidy. There is no set minimum fee that parents have to contribute.

.../2

ALBERTA

TOTAL Pre-School Day Care Budget:

1982-83: $45.9 Million

Operating Allowances	- $27.8 Million
Family Subsidy	- $15.2 Million
Administration	- $ 2.9 Million

Subsidization - In Alberta, both public and private day care centres can be licensed and subsidized. The Department's involvement in after school-age care is limited to licensing the facility.

Operating Allowance - All licensed centres which meet space and staff-child ratio requirements receive operating allowances. As of August 1, 1982, all centres are required to operate at the staff-child ratios noted below, and to provide $3m^2$ of net floor space per child. These allowances are based on a minimum 84 hours attendance per child per month.

Age	Staff-Child Ratios	Operating Allowance
0-18 mths.	1:3	$240
19-35 mths.	1:5	$120
3-4 yrs.	1:8	$ 70
5 yrs.	1:10	$ 57

Family Subsidy - Alberta families are eligible for subsidy based on net income and family size. As of June 1982, the maximum subsidy is $240 per child per month and the parent minimum fee (per family) is $45 per month. The parent receives partial subsidy on a reducing basis once net income exceeds the level for full subsidy for that family size.

Grants -

Operating Allowances Supplements - These grants are available only to the first centre in a community where services are needed and for the first year of operation.

Per diem rates are determined by the centres. There is no maximum established by the province. The minimum fee is $45/month per family. Centres can surcharge.

In Alberta, Centre Care costs range from $150-350/month (Average is $200/month). Family Day Care costs range from $165-250/month (Average is $200/month).

SASKATCHEWAN

Budget:

1982-83: Subsidies - $6,954,380
Grants - $1,098,973

.../3

Subsidization - At present, only parent controlled boards that are either co-operatives or community boards are being licensed in Saskatchewan. All but 4 centres are parent controlled boards. Subsidies are available to parents using all licensed centres and family day care homes. Grants are available only to non-profit centres. Maximum subsidies in day care centres and family day care homes are 90% of the day care fee to a maximum of $235 per child.

Grants -

Day Care Centres:

Start-Up Grants - $600.00 per space for new centres or expansion of existing centres.

Equipment Grants - Annual grant of $100.00 per space.

Special Needs/Supervision - $200.00 per month per handicapped child for centres caring for handicapped children.

Special Needs/Equipment - $50.00 per month per handicapped child in care (no change).

Family Day Care Homes:

Start-Up Grants - $200.00 per family day care home.

Equipment & Supplies - $50.00 per space after first year of operation for replacement of equipment and supplies.

Special Equipment/Supervision - $200.00 and $50.00 per handicapped child per month, as for day care centres.

Day care centres determine per diem rates. The province does not establish a maximum amount that can be charged nor a minimum fee for parents to contribute.

Average Costs: Centre Care - $230/month
Family Day Care - $240/month

MANITOBA

TOTAL Day Care Budget:

1982-83: $11.7 Million

Subsidies	-	$6.6 Million (Est.)
Maintenance Grants	-	$4.9 Million (Est.)
Administration	-	$200,000 (Est.)

Subsidization - In Manitoba, both non-profit and commercial centres can be licensed. However, subsidization is reserved to the non-profit sector. The following table indicates maximum fees and grants for each type of care.

.../4

MANITOBA CHILD DAY CARE PROGRAM

GRANTS TO DAY CARE FACILITIES AND PARENT FEES

1982-83

	PRESCHOOL GROUP DAY CARE				NOON AND AFTER SCHOOL	FAMILY DAY CARE
	Full Time	Part Time (6 - 10) Half days per week	Part Time (1 - 5) Half days per week	GROUP DAY CARE HOME		
Maintenance Grants	$800	$400	$200	$300	$400	$150
Start up Grants	$250	$200	$200	$150	$200	$150
Audit Grants	$850	$600	$600	$600	$850	-
Parent Fees	$9.50	$4.75	$4.75	$9.50	$5.50 (1) $3.50 (2) $8.50 (3)	$9.50
Handicapped Grants:						
Start up Grants	$500/space	$500/space	$500/space	$500/space	$500/space	
Per diem Grants	$8.50/day	$4.25/day	$4.25/day	$8.50/day	$5.00 - $8.50/day	$4.25/day
Staffing Grants	Average child care worker's salary up to a maximum of $1,500 per four week period per child					N/A
Staff Training Grants	$1,500/year per child	$1,500/year per child	$1,500/year per child		$1,500/year per child	N/A

NOTES: (1) School Days
(2) Maximum for 1 time slot
(3) School Holidays

The additional extra fee of up to $1.00 per day which is not eligible for subsidy may be charged.

Grants -

Maintenance Grants - Are annual grants intended to assist with the equipment and other initial costs of establishing a day care service.

Start-Up Grants - Are one-only grants intended to assist with the equipment and other initial costs of establishing a day care service.

Handicapped Grants - Are supplementary grants to day care facilities caring for physically handicapped or mentally retarded children intended to assist with extra costs incurred. Start-up grants for purchasing specialized equipment or for making necessary renovations to the facility, staffing grants for additional child care staff, and staff training grants are available.

Audit Grants - Are provided annually to group day care centres to reimburse the day care centres for the cost of an independent audited financial statement.

The maximum fee that day care providers may charge is set by regulation. Parent subsidies are available to the maximum. There is no minimum fee. All providers may charge up to an additional $1.00 per diem which is not eligible for subsidy. The rate charged in day care facilities must be the same for all children of the same age group attending. (See above table).

.../5

ONTARIO

TOTAL Day Care Budget:

1982-83: $75,336,700

Operating Subsidies	-	$64,577,650
Start-Up Assistance	-	$ 333,000
Capital Assistance	-	$ 1,000,000
Other Grants	-	$ 9,426,050

Subsidization - In Ontario, the municipalities are responsible for entering into agreements with the centres for subsidization purposes. The costs are shared on an 80% (province), 20% (municipalities) basis. Subsidization is not limited to non-profit centres. There are purchase-of-service agreements with both profit and non-profit centres through the municipalities and Indian Bands or approved corporations.

Grants -

Operational Start-Up Assistance - To provide start-up assistance to new or expanding centres focusing on parent boards or employee-sponsored programs operated on a non-profit basis.

Capital Assistance - To provide capital assistance to new or expanding centres focusing on parent boards or employee-sponsored programs operated on a non-profit basis.

Other Day Care Initiate Programs include:

Subsidized Spaces - To increase the number of subsidized spaces available in municipalities in Ontario.

Salary Equalization - To minimize the inequities between salaries paid by municipally-operated centres and salaries paid to staff working in private corporations.

Private Home Day Care - To stimulate the initial development of private home day care having the expressed priority of increasing services to infants and to serve children of full fee-paying parents.

M.R. Subsidized Spaces - To expand day nursery services for handicapped children.

Informal Care - To provide funding for demonstration projects geared to enhance and support the informal day care system; increasing access to information, enhancing parents' ability to find informal child care, and increasing contact among care givers as a form of mutual support.

Public Education - To enhance public awareness around what constitutes good day care including a focus on the search for and monitoring of quality day care arrangements.

Family Group Care - To test the viability of a family group care concept: up to 10 children with two or more adults in one home.

.../6

Needs Testing - To streamline certain aspects of day care administration, namely the use of Form 7, elimination of surcharge, and elimination of indirect subsidization.

Service Statements - To develop a service plan approach to day care as a pilot project in two major municipalities (Metro Toronto and Ottawa-Carleton).

The province does not establish maximum per diem rates and does not set minimum fees for parents to contribute. Centres directly operated by the municipalities have their budgetary costs approved. Centres can surcharge.

In Ontario, centre care for infants costs on average, $100.00/week, and for pre-schoolers, $65.00/week. A family day care provider receives, from an agency, $7.00-$13.00/day per child. The agency's administrative costs range from $2.00-$6.00/day per child.

QUEBEC

TOTAL Day Care Budget:

1982-83: $41,520,700

Administration	-	$ 1,754,400
Subsidies	-	$39,766,300

Subsidization - In Quebec, non-profit and commercial centres can be licensed. Subsidies are only available to non-profit centres that are parent-controlled boards, to co-operatives, and to family day care agencies. The maximum number of spaces that can be subsidized is 60 per centre.

Grants -

Implantation d'un service de garde en garderie (Start-Up Grant) - A maximum of $1,000.00 per approved space.

Augmentation de capacité (Expansion Grant) - Subject to same conditions as above.

Subventions de fonctionnement (Operational Grants):

Subvention de $3 par jour par place au permis (Flat-Rate Grant) - $3.00/day per approved space.

Subvention de relocalisation (Re-location Grant) - Under certain circumstances, and subject to conditions, grants are available to centres for re-location purposes. Maximum $4,000.00 for moving expenses. Transitory expenses = $500.00 x 3 months.
To arrange facility: = $500.00/space

Subvention de dépannage (Help-Out Grant) - A maximum of $10,000 may be provided under special circumstances, such as loss of revenue for reasons outside the centre's control, etc.... An additional amount of $5,000 maximum, may be available to cover costs of management consultants.

.../7

Subvention pour enfant handicapé fréquentant un service de garde en garderie (Grants for Children with Special Needs) - A subsidy of $10.00/day (maximum $2,600.00/year) may be provided to a centre caring for special needs children in order to facilitate integration. The maximum number of children in one centre that can be subsidized is 15% of children, or 9 children.

Grants to purchase special equipment required by a special needs child are also available. Maximum $1,500.00/child. A maximum amount of $5,000.00 is also available to cover minor alterations to the interior of the facility.

Agences de services de garde en milieu familial (Family Day Care Flat-Rate Grant) - Family day care agencies receive a $2.00/day subsidy per space.

Subvention de logement (Accommodation Grant) - To assist with accommodation costs, heating included, 50% of costs, maximum $8,000.

Renouvellement d'equipement (Equipment/Renovation) - Available to centres built prior to 1979 to assist them with the costs of renovating the facilities. Maximum $4,000.

In addition to these grants, Quebec offers financial assistance ($175.00 per year per member) to day care associations and to groups of day care centres.

Per diem rates are determined by l'Office des services de garde à l'enfance. Current maximum is $9.00. Minimum fee charged to parents is $1.00/child/day. Centres can surcharge.

Centre Costs range from $220-264/month ($10-12/day). At March 1982, 54.9% of Family Day Care spaces were at $9.00/day.

NEW BRUNSWICK

TOTAL Day Care Budget:

1982-83: $1,273,977

Subsidy	-	$943,577
Family Day Care	-	70,000
Flat-rate Grant	-	93,000
Special Equipment Grant	-	40,000
Children with Special Needs	-	112,400
Day Care Association	-	15,000

Subsidization - New Brunswick licenses both non-profit and commercial centres. Subsidies are available to parents who use either commercial or non-profit centres.

.../8

Grants -

Flat-Rate Grant - A modest flat-rate subsidy to non-profit centres. Commercial centres are eligible, provided that they can demonstrate a need and meet the requirements.

Grants for Children with Special Needs - Centres which care for children with special needs receive funding to cover extra costs associated with specialized care.

Equipment Grant - Direct assistance to certain day care centres for necessary equipment and other urgent requirements.

The Department of Social Services establishes per diem rates. Current maximum for children 2 years of age and over is $8.10; for infants, the rate is $10.35. There is not an established minimum fee charged to parents. Day care centres can surcharge above the per diem rate.

Average Costs: Centre Care - $176.00/monthly ($8.00/day).

NOVA SCOTIA

Day Care Budget:

1982-83:	Subsidy	- $3,344,900
	Payments to Child Development Centre	- 164,900
1981-82:	Administration	- $ 85,000
	Subsidy	- 1,150,000
	Family Day Care Pilot Project	- 94,900
	Training - (Truro)	- 64,800
	Payments to Child Development Centre	- 155,300

Subsidization - Nova Scotia licenses commercial and non-profit day care centres but reserves subsidies for the non-profit registered centres.

Grants -

Start-Up Grant - $100.00 per subsidized space to new centres which have subsidy allocations--registered, non-profit only.

Incentive and Fund-Raising Grants - Provided to non-profit, registered centres based on their actual costs to a maximum of $1,500.00.

The Department of Social Services establishes maximum per diem rates which are reviewed annually. The current maximum is $9.65/day. This amount will be increased on November 1, 1982. Families in receipt of subsidy have to pay a minimum fee of $1.00/day. Centres can surcharge.

Average Costs: Centre Care - $198.00/monthly ($ 8.96/day)
Family Day Care - $233.20/monthly ($10.60/day)

.../9

PRINCE EDWARD ISLAND

Day Care Subsidy Budget:

1982-83: $407,100

Subsidization - In Prince Edward Island, day care subsidies are available to parents who use either non-profit or commercial licensed centres. Licensing is a responsibility of the Child Care Facilities Board--an independent, multi-disciplinary body.

Grants - There are no grants available.

Centres establish their own per diem rates. There is no maximum established by the government. The average per diem projected for 1982-83 is $11.00/day. There are no minimum fees set for parents to contribute. The majority of people receiving subsidy are on full subsidy.

Average Costs:	Centre Care	-	$220.00/month ($10.00/day)
	Family Day Care	-	220.00/month ($10.00/day)
	After-School	-	25.00/week

NEWFOUNDLAND

TOTAL Day Care Budget:

1982-83: $672,000

Administration	-	$195,300
Subsidies	-	450,000
Grants	-	4,000
Training	-	22,700

Subsidization - The Department of Social Services in Newfoundland licenses and subsidizes commercial as well as non-profit centres. To ensure social integration, only 50% of the licensed spaces can be subsidized.

Grants - The only grants available are $500.00 grants to the centres when initially licensed.

Per diem rates are set by the operators of the centres and approved by the Minister of Social Services. The rate to the government is the same as to the public--average $200.00/month. There is not an established minimum fee that parents have to pay. Day care centres cannot charge users more than the rate approved by the government.

Average cost of Centre Care in Newfoundland is $200.00/month.

.../10

YUKON

There is no funding available to day care centres in the Yukon. Parents who qualify may receive a day care subsidy. The amount of the subsidy is based on the income of the parents.

Centre Care costs range from $225.00-300.00/month. Family Day Homes cost from $250-300/month.

NORTHWEST TERRITORIES

There are no special provisions in the Northwest Territories to subsidize day care centres. The Government of the Northwest Territories provides subsidies of up to $20.00 a day per child to families who qualify. The amount of subsidy is calculated based on an income test. For home-based care, the maximum subsidy is $12.00/day.

In the Northwest Territories, day care costs range from $17.00-18.00/day.

day care garde de jour

Health and Welfare Canada Santé et Bien-être social Canada

FINANCEMENT

DES

SERVICES DE GARDE DE JOUR

DANS LES PROVINCES

SEPTEMBRE/1982

Toutes les provinces et tous les territoires accordent une aide financière aux services de garde de jour par le biais de subventions d'allocations, de barêmes fixes, etc. Les modes de financement varient cependant beaucoup d'une province à l'autre. Les tableaux récapitulatifs suivants soulignent les principales caractéristiques des mécanismes utilisés par chaque province et territoire pour aider financièrement les services de garde de jour.

Afin de déterminer l'admissibilité à une subvention, la plupart des provinces procèdent à un examen du revenu conformément aux lignes directrices sur le partage des frais du Régime d'assistance publique du Canada. L'Ontario utilise pour sa part un Examen des besoins (formule 7).

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Budget global affecté à la garde de jour

1982-1983: $25 783 776

Subventions - Le Programme de subvention de la garde de jour consiste en un service d'aide aux familles conçu en vue d'aider ces dernières à défrayer le coût de garde d'enfants âgés de 12 ans et moins. Cette subvention peut être versée pour les enfants qui fréquentent l'un des établissements suivants: garderie privées, garderies à but non lucratif, foyers accrédités pour la garde d'enfants en milieu familial, la garde d'enfants après l'école, maternelles, garde à domicile et garde de jour des enfants nécessitant des soins spéciaux.

La province établit des montants maxima de subventions. Présentement les montants sont les suivants:

- Garde en milieu familial, 0-36 mois	-	$10.20/jour/enfant
- Garde en milieu familial, 3-5 ans	-	$ 8.80/jour/enfant
- Garderie, 18-36 mois	-	$15.15/jour/enfant
- Garderie, 3-5ans	-	$11.00/jour/enfant
- Après l'école	-	$ 5.50/jour/enfant
- Jardin d'enfant	-	$ 8.25/jour/enfant
- Garde à domicile, 1er enfant	-	$ 8.80/jour
- Garde à domicile 2eme enfant	-	$ 4.40/jour
- Total familial	-	$17.60/jour
- Maternelle	-	$ 3.30/jour/enfant

- Seuls les organismes à but non lucratif peuvent bénéficier de subventions accordées dans le cadre de programmes de subventions aux garderies, d'aide aux garderies et de contrats relatifs à des besoins spéciaux.

Subventions de démarrage	-	jusqu'à $10 000
Subventions d'agrandissement	-	jusqu'à 5 000
Subventions de réinstallation	-	jusqu'à 5 000
Subventions pour des réparations d'urgence	-	jusqu'à 5 000

.../2

Les tarifs quotidiens sont déterminés par les garderies. Les garderies peuvent demander aux parents de payer un montant supérieur à la subvention établie. Les parents ne sont pas tenus de débourser un montant minimum fixe.

ALBERTA

Budget global affecté à la garde de jour pré-scolaire:

1982-83: $45,9 millions

Allocation de fonctionnement	- $27,8 millions
Subventions aux familles	- $15,2 millions
Administration	- $ 2,9 millions

Subventions - En Alberta, les garderies tant publiques que privées peuvent être accréditées et subventionnées. La participation du ministère aux services de garde après l'école se limite cependant à l'octroi d'un permis à l'établissement.
Allocation de fonctionnement - Toutes les garderies accréditées qui satisfont aux exigences relatives au nombre de places et au rapport enfant-personnel touchent une allocation de fonctionnement. Au 1er août 1982, toutes les garderies étaient tenues de respecter les critères énoncés ci-après et de prévoir un espace de $3m^2$ par enfant. Ces montants sont fondés sur une présence minimum de 84 heures par enfant par mois.

Age	Rapport enfant-personnel	allocation d'exploitation
0-18 mois	1:3	$240
19-35 mois	1:5	$120
3-4 ans	1:8	$ 70
5 ans	1:10	$ 57

Subventions aux familles - En Alberta, les familles sont admissibles à recevoir une subvention en fonction de leur revenu net et de la taille de la famille. Au mois de juin 1982, cette subvention s'élevait à un maximum de $240 par enfant par mois et le montant minimum que devaient débourser les parents était de $45 par mois (par famille). Les parents touchent une subvention partielle allant en diminuant dès que leur revenu net dépasse le montant maximal prévu pour la taille de leur famille.

Allocations supplémentaires de fonctionnement - Ces subventions sont réservées à la mise sur pied de la première garderie dans une localité requérant ces services pendant la première année de fonctionnement.

Les tarifs quotidiens sont déterminés par les garderies. La province ne fixe pas de tarif maximum. Les frais minima sont fixés à $45 par mois par famille. Les garderies peuvent exiger un supplément.

.../3

En Alberta, les tarifs de garderie varient de $150-350/mois (La moyenne est de $200/mois). La garde en milieu familial coûte de $165-250/mois (La moyenne est de $200/mois).

SASKATCHEWAN

Budget:

1982-83:	Subventions	$6 954 380
	Autres subventions	- $1 098 973

Subventions - A l'heure actuelle, la Saskatchewan n'accorde de permis qu'aux garderies dont le conseil d'administration est composé majoritairement de parents, que ce soit des conseils représentant la collectivité ou des coopératives de parents, ce qui exclue 4 garderies seulement. Cette province offre des subventions aux parents qui utilisent les services de l'une quelconque des garderies accréditées. Seules les garderies à but non lucratif peuvent toucher une subvention. Le montant maximal applicable aux garderies de jour et aux garderies d'enfants à domicile s'élève à 90 % du tarif quotidien jusqu'à concurrence de $235 par enfant.

Garderie:

Subventions de démarrage - $600 par place pour l'implantation de nouvelles garderies ou pour l'agrandissement de garderies existantes.

Subventions pour l'achat d'équipement - Un montant annuel de $100 par place.

Besoins spéciaux et surveillance - $200 par mois par enfant handicapé aux garderies qui accueillent ces enfants.

Besoins spéciaux et équipement - $50 par mois par enfant handicapé accueilli.

Garde en milieu familial:

Subventions de démarrage - $200 par foyer de garde en milieu familial.

Equipement et fournitures - $50 par place après la première année de fonctionnement pour le remplacement d'équipement et de fournitures.

Equipement spécial et surveillance - $200 et $50 par enfant handicapé par mois, comme dans le cas des garderies de jour.

.../4

Les garderies déterminent les tarifs quotidiens. La province ne fixe ni un montant maximum qui peut être chargé, ni un montant minimum à payer par les parents.

Moyenne des tarifs: Garderies - $230/mois
Garde en milieu familial - $240/mois

MANITOBA

Budget global affecté à la garde de jour:

1982-83: $11,7 millions

Subventions - $6,6 millions (est.)
Subventions de maintien - $4,9 millions (est.)
Administration - $200 000 (est.)

Subventions - Au Manitoba, les garderies tant à but non lucratif qu'à but lucratif peuvent obtenir un permis. Les subventions sont toutefois réservées à celles à but non lucratif. Le tableau qui suit donne les tarifs et les subventions maxima applicables dans chaque cas.

MANITOBA CHILD DAY CARE PROGRAM

GRANTS TO DAY CARE FACILITIES AND PARENT FEES

1982-83

	PRESCHOOL GROUP DAY CARE				NOON AND AFTER SCHOOL	FAMILY DAY CARE
	Full Time	Part Time (6 - 10) Half days per week	Part Time (1 - 5) Half days per week	GROUP DAY CARE HOME		
Maintenance Grants	$800	$400	$200	$300	$400	$150
Start up Grants	$250	$200	$200	$150	$200	$150
Audit Grants	$850	$600	$600	$600	$850	-
Parent Fees	$9.50	$4.75	$4.75	$9.50	$5.50 (1) $3.50 (2) $8.50 (3)	$9.50
Handicapped Grants:						
Start up Grants	$500/space	$500/space	$500/space	$500/space	$500/space	
Per diem Grants	$8.50/day	$4.25/day	$4.25/day	$8.50/day	$5.00 - $8.50/day	$4.25/day
Staffing Grants	Average child care worker's salary up to a maximum of $1,500 per four week period per child					N/A
Staff Training Grants	$1,500/year per child	$1,500/year per child	$1,500/year per child		$1,500/year per child	N/A

NOTES: (1) School Days
(2) Maximum for 1 time slot
(3) School Holidays

The additional extra fee of up to $1.00 per day which is not eligible for subsidy may be charged.

.../5

Subventions d'entretien - Consistent en subventions annuelles visant à financer l'achat d'équipement et à défrayer toute autre dépense afférente à l'implantation d'un service de garderie.

Subventions de démarrage - Consistent en subventions ponctuelles visant à financer l'achat d'équipement et à dévrayer toute autre dépense afférente à l'implantation d'un service de garderie.

Subventions pour les enfants handicapés - Consistent en subventions supplémentaires octroyées aux garderies qui accueuillent des enfants handicapés physiquement ou mentalement en vue d'aider à défrayer toute dépense supplémentaire. Ces établissements peuvent en outre obtenir de l'aide sous diverses formes, notamment une subvention de démarrage pour l'achat d'équipement spécial ou pour faire des rénovations nécessaires à leur installation, une subvention pour l'embauche de personnel afin de leur permettre d'augmenter le personnel qui s'occupe des enfants et, enfin, une subvention au titre de la formation du personnel.

Subventions pour la vérification - Accordées chaque année aux garderies en vue de rembourser les dépenses engagées au titre de la vérification de leurs états financiers par des vérificateurs indépendants.

Le tarif maximum que peuvent demander les pourvoyeurs de services de garderie sont soumis à une règlementation. Les parents peuvent recevoir une subvention jusqu'à concurrence du plein montant. Il n'y a pas de tarif minimum. Tous les pourvoyeurs peuvent exiger un supplément d'au plus $1 par jour et ce montant n'est pas subventionné. Le tarif demandé dans les garderies doit être le même pour tous les enfants du même groupe d'âge. (Consulter le tableau précédent).

ONTARIO

Budget global affecté à la garde de jour

1982-83: 75 336 700

Subventions de fonctionnement	-	$64 577 650
Subventions de démarrage	-	$ 333 000
Subventions de capital	-	$ 1 000 000
Autres subventions	-	$ 9 426 050

Subventions - En Ontario, les municipalités sont responsables de conclure des accords avec les garderies aux fins de recevoir une aide gouvernementale. Les coûts sont partagés de la façon suivante: la province assume 80 % des coûts et les municipalités, 20 %. Les subventions ne sont pas limités aux garderies à but non lucratif. Des ententes d'achat de services existent entre d'une part des garderies à but lucratif et à but non lucratif et d'autre part des municipalités, des bandes indiennes ou des organismes approuvés.

.../6

Subventions de démarrage - Ces subventions ont pour but d'aider au démarrage de nouvelles garderies ou à l'agrandissement de garderies existantes à but non lucratif qui sont dirigées par des comités de parents ou parrainées par des employés.

Subventions de capital - Ces subventions ont pour but de fournir des fonds de capital à de nouvelles garderies ou pour l'agrandissement de garderies existantes à but non lucratif qui sont dirigées par des comités de parents ou parrainées par des employés.

Places subventionnées - Programme destiné à accroître le nombre de places subventionnées disponibles dans les municipalités de l'Ontario.

Compensation salariale - Programme destiné à réduire les écarts entre les traitements payés par les garderies exploitées par les municipalités et ceux payés au personnel travaillant dans des établissements privés.

Garde en milieu familial - Programme destiné à stimuler la croissance de la garde en milieu familial et visant surtout à augmenter les services aux nourrissons et aux enfants des parents qui paient le plein tarif.

Places subventionnées à l'intention des enfants souffrant d'arriération mentale - Programme destiné à multiplier les services de garderie pour les enfants handicapés.

Garde non règlementée - Programme créé en vue de financer des projets expérimentaux visant à améliorer et à appuyer le réseau de garde non règlementée; à faciliter l'accès à l'information, à aider les parents à trouver ce genre de garde et à augmenter les contacts entre les personnes qui dispensent ces soins pour leur permettre de s'aider mutuellement.

Education du public - Programme destiné à mieux faire connaître au public la garde de jour de qualité et comportant notamment la recherche des meilleures solutions de garde de jour et le contrôle de leur qualité.

Garderie en milieu familial - Programme destiné à vérifier la viabilité du concept de garderie en milieu familial et consistant à placer un maximum de 10 enfants avec deux adultes ou plus dans un même foyer.

Examen des besoins - Programme destiné à simplifier certains aspects de l'administration de la garde de jour, notamment l'utilisation de la formule 7, l'élimination de suppléments et la suppression des subventions indirectes.

Déclarations des services - Programme visant à élaborer, à titre de projet pilote, un plan des services de garde de jour dans deux grandes régions métropolitaines (Toronto et Ottawa-Carleton).

.../7

La province n'impose pas de tarif quotidien maximum et ne fixe pas aux parents de contribution minimum. Les garderies exploitées directement par les municipalités font approuver leurs dépenses budgétaires. Les garderies peuvent exiger un supplément.

En Ontario la moyenne des coûts de garderie pour les nourrissons est de $100 par semaine et pour les enfants d'âge scolaire de $65 par semaine. Les pourvoyeurs de garde en milieu familial reçoivent des agences de $7.00-13.00 par jour, par enfant. Les frais administratifs des agences sont de $2.00-6.00 par jour, par enfant.

QUEBEC

Budget global affecté aux services de garde

1982-83: $41 520 700

Administration - $ 1 754 400
Subventions - $39 766 300

Subventions - Au Québec, les garderies tant à but non lucratif que celles à but lucratif peuvent obtenir un permis. Les subventions sont réservées aux garderies à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé majoritairement de parents ayant droit de vote, aux coopératives et aux agences de garde en milieu familial. Le nombre maximal de places admissibles à une subvention est limité à 60 par garderie.

Implantation d'un service de garde en garderie - Un maximum de $1 000 par place approuvée.

Augmentation de capacité - Soumise aux mêmes conditions que ci-dessus.

Subventions de fonctionnement:

Subvention de $3 par jour par place au permis - $3 par jour par place approuvée.

Subvention de relocalisation - Dans certains cas et sous réserve de certaines conditions, les garderies peuvent obtenir une subvention aux fins de relocalisation. Le maximum accordé pour un déménagement est de $4 000, et les dépenses transitoires sont fixées à $500 pendant 3 mois. On accorde $500 par place pour les dépenses relatives à l'installation des locaux.

Subvention de dépannage - Un maximum de $10 000 peut être accordé en vertu de circonstances particulières, telles que perte de revenu occasionnée par un évènement non controlable par la garderie, etc... Un montant additionnel de $5 000 peut être disponible pour défrayer les honoraires de conseillers en gestion.

.../8

Subventions pour enfants handicapés fréquentant un service de garde en garderie - Une subvention de $10 par jour (maximum $2 600 par année) peut être accordée à une garderie chargée de s'occuper d'enfants nécessitant des soins spéciaux afin de faciliter leur intégration. Le nombre d'enfants admissibles à cette aide dans une garderie est fixé à un maximum de 15 % par garderie, ou 9 enfants.

L'achat de l'équipement spécial dont ont besoin ces enfants peu également faire l'objet d'une subvention dont le montant est fixé à un maximum de $1 500 par enfant. Un montant maximum de $5 000 est aussi disponible pour payer le coût de légères réparations à l'intérieur de l'établissement.

Agences de services de garde en milieu familial - Les agences de garde en milieu familial reçoivent une subvention de $2 par jour par place.

Subvention de logement - Pour aider à défrayer les coûts de logement, y inclus les frais de chauffage; 50 % des coûts, maximum 8 000.

Renouvellement d'équipement - Disponible aux garderies construites avant 1979 pour aider à défrayer les coûts de rénovation des installations; maximum $4 000.

En plus de ces subventions, le Québec offre de l'aide financière aux Associations de garde de jour et aux Regroupements de garderies ($175 par membre, par année).

Au niveau du programme d'exonération financière le maximum accordé est de $9 par jour par enfant gardé en garderie. La contribution minimale du parent est de $1 par jour par enfant, mais il n'y a pas de contribution maximale.

Les tarifs en garderie varient de $220-264/mois ($10-12/jour). En mars 1982, 54,9% des places de garde en milieu familial étaient à $9.00 par jour.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Budget global affecté aux services de garde:

1982-83: $1 273 977

Subventions	-	$943 577
Garde en milieu gamilial	-	70 000
Subvention à taux fixe	-	93 000
Subvention pour l'achat d'équipement spécial	-	40 400
Enfants nécessitant des soins spéciaux	-	112 000
Association de garderies	-	15 000

.../9

Subventions - Le Nouveau Brunswick délivre des permis aux garderies tant à but non lucratif qu'à but lucratif. Les parents subventionnés peuvent utiliser des garderies à but non lucratif ou à but lucratif.

Subvention à taux fixe - Une subvention à taux fixe modeste aux garderies à but non lucratif. Les garderies à but lucratif sont également admissibles, à la condition de prouver qu'elles répondent à un besoin et qu'elles satisfont aux exigences.

Enfants nécessitant des soins spéciaux - Les garderies chargées de s'occuper d'enfants nécessitant des soins spéciaux reçoivent une aide financière destinée à couvrir les frais supplémentaires qui en découlent.

Subvention pour l'achat d'équipement spécial - Une aide directe accordée à certaines garderies pour l'achat d'équipement nécessaire et pour tout autre besoin urgent.

Le ministère des Services sociaux établit les tarifs quotidiens. Ils sont actuellement d'un maximum de $8,10 pour les enfants de 2 ans et plus, et de $10,35 pour les nourrissons. Les parents ne sont pas tenus de payer un montant minimum. Les garderies peuvent exiger un supplément au tarif quotidien.

Moyenne des coûts: Garde d'enfants en garderie - $176/mois ($8/jour)

NOUVELLE-ECOSSE

Budget global affecté aux garderies:

1982-83:	Subventions	- $3 344 900
	Versements au Centre d'épanouissement de l'enfance	- $ 164 900
1981-82:	Administration	- $ 85 000
	Subventions	- $1 150 000
	Projet pilote de garde en milieu familial	- $ 94 900
	Formation - (Truro)	- $ 64 800
	Versements au Centre d'épanouissement de l'enfance	- $ 155 300

Subventions - La Nouvelle-Ecosse octroie des permis aux garderies tant à but non lucratif qu'à but lucratif, mais ne subventionne que les garderies enregistrées à but non lucratif.

Subventions de démarrage - $100 par place subventionnée aux nouvelles garderies qui bénéficient d'une aide gouvernementale -- garderies enregistrées, à but non lucratif seulement.

Subventions d'incitation et de souscription - Accordées aux garderies enregistrées, à but non lucratif, en fonction de leurs coûts réels jusqu'à concurrence de $1 500.

.../10

Le ministère des Services sociaux établit les taux quotidiens maxima qui sont revus tous les ans. Le maximum est actuellement de $9,65 par jour. Ce montant sera augmenté le 1er novembre 1982. On demande un minimum de $1 par jour aux familles qui touchent une subvention. Les garderies peuvent exiger un supplément.

Moyenne des coûts: Garde d'enfants dans une garderie - $198/mois (8,96/jour)
Garde en milieu familial - $233,20/mois (10,60/jour

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

Budget affecté à la subvention des services de garde

1982-83: $407 100

Subventions - A l'Île-du-Prince-Edouard, les parents qui utilisent les services de garderie accréditées à but non lucratif ou à but lucratif peuvent recevoir une subvention. L'émission des permis est la responsabilité du Child Care Facilities Board, organisme indépendant, multidisciplinaire.

Aucune autre subvention n'est accordée.

Les garderies établissent elles-mêmes leur tarif quotidien. Aucun taux maximum n'est fixé par le gouvernement. Le tarif quotidien prévu pour 1982-83 est de $11 par jour. Les parents ne sont pas tenus de verser un montant minimum. La plupart des gens qui bénéficient de l'aide gouvernementale touchent le plein montant auquel ils ont droit.

Moyenne des coûts: Garde en garderie - $220/mois ($10/jour)
Garde en milieu familial - $220/mois ($10/jour)
Garde après l'école - $25/semaine

TERRE-NEUVE

Budget global affecté aux services de garde

1982-83: $672 000

Administration	-	$195 300
Subventions	-	450 000
Autres subventions	-	4 000
Formation		22 700

Subventions - Le ministère des Services sociaux de Terre-Neuve émet les permis et accorde une aide gouvernementale aux garderies à but non lucratif et à but lucratif. Afin d'assurer l'intégration sociale, 50 % seulement des places agréées peuvent être subventionnées.

.../11

Les seules autres subventions disponibles s'élèvent à $500 aux garderies et sont accordées au moment de l'émission du permis à un établissement.

Les tarifs quotidiens sont déterminés par les exploitants des garderies et approuvés par le ministre des Services sociaux. Le montant demandé du gouvernement est le même que celui exigé des parents, soit une moyenne de $200 par mois. Les parents ne sont pas tenus de débourser un montant minimum fixe. Les garderies ne peuvent demander aux parents de payer un montant supérieur à celui approuvé par le gouvernement.

Moyenne des coûts: Garde en garderie - $200/mois.

YUKON

Il n'y a pas de financement des garderies au Yukon. Les parents qui répondent aux conditions peuvent recevoir une subvention pour la garde de jour. Le montant de la subvention est déterminé en fonction du revenu des parents.

Les tarifs des garderies varient de $225-300/mois. La garde de jour en milieu familial coûte de $250/300/mois.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Il n'y a pas de règles spéciales dans les Territoires du Nord-Ouest au sujet des subventions aux garderies. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest subventionne les enfants de parents qui remplissent les conditions jusqu'à concurrence de $20 par jour, par enfant. Le montant de la subvention est déterminé à partir d'un examen du revenu. En ce qui concerne la garde non règlementée, la subvention maximum est de $12 par jour.

Les coûts de la garde de jour varient de $17-18 par jour dans les Territoires du Nord-Ouest.

SEPTEMBRE, 1982.